

**PARTICULIERS**



# **ABORDEZ SEREINEMENT VOS FINS DE MOIS**

---

Avec l'AVANCE CONVENTIONNELLE DE TRÉSORERIE  
bénéficiez d'un découvert allant  
jusqu'à 50% de votre salaire\*

**C'EST VOUS L'AVENIR**



**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
CÔTE D'IVOIRE**

Vous souhaitez vous mettre à l'abri d'imprévus financiers et donner plus de souplesse à votre budget ?

Société Générale Côte d'Ivoire vous propose  
**l'Avance Conventionnelle de Trésorerie (ACT).**

## QU'EST CE QUE L'ACT ?

L'ACT est un découvert contractualisé sur mesure, vous permettant de couvrir vos besoins de trésorerie à court terme.

L'ACT est valable pour 1 an et renouvelable par tacite reconduction.

## QUI PEUT Y SOUSCRIRE ?

Tout client particulier titulaire d'un compte chèque et domiciliant un salaire minimum de 150 000 FCFA depuis au moins 3 mois dans les livres de Société Générale Côte d'Ivoire.

## QUELS SONT LES AVANTAGES DE L'ACT ?

Grâce à l'ACT :

- Optimisez votre trésorerie en faisant face à vos imprévus ou vos décalages de trésorerie.
- Bénéficiez d'un découvert attractif allant jusqu'à **50%** de votre salaire domicilié.

## POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Dans nos agences

+350 Conseillers à votre service

### Sur Internet

[www.societegenerale.ci](http://www.societegenerale.ci)

### Par téléphone

+225 27 20 20 10 10

